

le 19 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DASES-DPVI 1033G Subvention et convention avec l'association Le Picoulet -Mission Populaire XIe (11e)

M. Bernard JOMIER et Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Le Picoulet - Mission Populaire XIe et l'autoriser à signer une convention annuelle avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 6e Commission, et Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire XIe, 59 rue de la Fontaine au Roi (11e), dans le cadre de la politique de la ville.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée à l'association Le Picoulet - Mission Populaire XIe (SIMP 8561 - dossier 2014_01886) au titre de l'exercice 2014.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2014 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.